

Lisez-moi V73



V.3.00.73 / 28 mars 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.73 d'Impact emploi association.



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Mesures d'urgence : Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires et complémentaires

Cette version intègre les nouvelles mesures d'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires et complémentaires.

Exemple de résultat obtenu sur un bulletin de salaire :

Éléments	Quantité ou base	Montant		
SALAIRE	151,67	2 200,00		
Heures supplémentaires à 25%	10,00	179,25		
SALAIRE BRUT		2 379,25		
Cotisations et contributions sociales				
SANTÉ	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 379,25			166,55
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	2 379,25			30,93
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	2 379,25	6,90	164,17	203,43
Sécurité Sociale déplafonnée	2 379,25	0,40	9,52	45,21
Complémentaire Tranche 1	2 379,25	4,01	95,41	142,99
FAMILLE	2 379,25			82,08
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	2 379,25			99,93
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				22,99
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 337,61	6,80	158,96	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 337,61	2,90	67,79	
EXONÉRATIONS DE COTISATIONS			20,27	115,82
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			495,85	678,29
RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS				
NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				1 883,40
<i>Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</i>				
Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 951,19		6,00	117,07
Net payé en euros				1 766,33
			Alègement de cotisations employeur	301,40

Libellés en cours de modification pour faire apparaître sur la même ligne : les exonérations salariales (heures supplémentaires et complémentaires) et patronales

Particularité : Il vous est possible de décocher la case « **Exonéré** » pour permettre de **ne pas appliquer de défiscalisation ni d'exonération sur la part ouvrière** (peut être utile pour un reliquat d'heures complémentaires ou supplémentaires de 2018 par exemple) :

Autres éléments revenus bruts			Régul. salaires			
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Régul. cotisations	Chômage	intégration PP prévoyance		
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels		
Semaines	Type d'heures	Nombre heures	Exonéré	Salaire horaire	Taux appliqué	
du 08/04/19 au 14/04/19	Heures supplémentaires à 25%	10,00	☐	14,34	25,00	

Résultat obtenu sur le bulletin de salaire :

Éléments	Quantité ou base	Montant	
SALAIRE	151.67	2 200.00	
Heures supplémentaires à 25%	10.00	179.25	
SALAIRE BRUT		2 379.25	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTÉ				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 379.25			166.55
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	2 379.25			30.93
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	2 379.25	6.90	164.17	203.43
Sécurité Sociale déplafonnée	2 379.25	0.40	9.52	45.21
Complémentaire Tranche 1	2 379.25	4.01	95.41	142.99
FAMILLE	2 379.25			82.08
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	2 379.25			99.93
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				22.99
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 337.61	6.80	158.96	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 337.61	2.90	67.79	
EXONERATIONS DE COTISATIONS				-115.82
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			495.85	678.29
RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS				

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	1 883.40
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 951.19	6.00	117.07

Net payé en euros	1 766.33
Allègement de cotisations employeur	

Nouveau libellé : Un libellé spécifique « *Heures supplémentaires structurelles* » a été ajouté :

Autres éléments revenus bruts			Régul. salaires		
Primes gratifications	Ajustement sur le net	Régul. cotisations	Chômage	intégration PP prévoyan	
Heures Supp	Absences	Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels	
Semaines	Type d'heures	Nombre heures	Exonéré	Salaire horaire	Taux appliqué
du 04/03/19 au 10/03/19	Heures supplémentaires structurelles	17.33	☒	14.34	25.00

Retrouvez si besoin l'information concernant le calcul des heures supplémentaires mise à disposition sur le [portail de l'Urssaf](#).

► Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

Cette version intègre la **correction** apportée sur le calcul de l'assiette PAS ainsi que la **réouverture de la zone du brut reconstitué**.

Attention : Saisie libre du brut reconstitué soumise à la responsabilité de la personne qui effectue la saisie.

La fiche pratique relative à la saisie de ces indemnités est à votre disposition [ICI](#).

► **Majoration de 0,5% sur la cotisation d'assurance chômage pour les CDD d'usage de 3 mois ou moins**

A compter du **01 avril 2019**, la majoration de **0,5 %** sur la cotisation d'assurance chômage des CDD d'usage de 3 mois ou moins ne s'applique plus.

Cette version d'Impact emploi tient compte de cette mesure.



PRELEVEMENT A LA SOURCE

► **Gestion des flux DSN / PAS**



Rappel important : Les dépôts **DSN en mode manuel** sont à effectuer **association par association** afin de pouvoir récupérer les CRM PAS en automatique.



CORRECTION D'ANOMALIES

► **État simplifié des dépenses salariales**

Cette version du logiciel prend en compte la **ventilation de la réduction générale des cotisations entre Urssaf et retraite complémentaire**.



PARAMETRAGE

► **Frais kilométriques**

Les barèmes des frais kilométriques ont été mis à jour dans cette version.



RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2019.1.2.10.

Pensez à mettre à jour votre outils de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !